

Frelon asiatique

Le Frelon Asiatique est de plus en plus présent sur le territoire de notre région. Comment réagir ? Vers qui le signaler ? Retrouvez toutes les infos pratiques dans cette page.

Une présence vérifiée dans le Rhône

Le frelon asiatique, poursuit sa progression sur le territoire Rhônalpin. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles.

Sur l'ensemble de la région Rhône-Alpes, le nombre de nids observés en 2019 est de 786 contre 1 855 en 2018. Dans le Rhône, 44 nids découverts en 2019 contre 49 en 2018. Les conditions climatiques de l'année semblent avoir été défavorables au prédateur. Malgré tout, le frelon asiatique continue sa progression.

Plan de surveillance et de lutte régional

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire (FRGDS), vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés :

- **Les nids primaires** : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,
- **Les nids secondaires** : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

Comment signaler un individu ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement :

- > sur la plateforme de signalement en ligne : <https://www.frelonsasiatiques.fr/> 
- > en téléchargeant l'application mobile "Frelon asiatique"

ALLER PLUS LOIN

SUR INTERNET

- > En savoir plus sur le frelon asiatique

● ACCÈS RAPIDES



ANNUAIRES



PORTAIL
FAMILLE



AQUEDUC



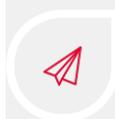
PLU



PUBLICATIONS



TRAVAUX



NEWSLETTER

- ANNUAIRES
- PORTAIL FAMILLE
- AQUEDUC
- PLU
- CHAP'INFO
- TRAVAUX
- MARCHÉS PUBLICS